

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

#### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Santé option vieillissement et activités physiques adaptées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris Descartes Paris V , MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Modalités d'élaboration de références :  CNESER	Président de l'université de Paris V, Président de l'université de Paris V, Recteur de l'académie

#### Niveau et/ou domaine d'activité

#### II (Nomenclature de 1967)

#### Convention(s) :

#### Code(s) NSF :

331 Santé

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les clubs de troisième âge proposent des activités sportives ou de loisirs. L'animateur travaille auprès des personnes âgées en collaboration avec les partenaires médico-sociaux. Son activité s'insère dans les politiques de santé publique.

Il développe des actions de prévention : prévention de la chute et contribue à préserver la qualité de la vie des personnes âgées par le ré-entraînement à l'effort. Il contribue à maintenir et à entretenir leurs possibilités physiques en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers. Il veille à donner un aspect ludique à ces activités.

Il donne par ailleurs aux seniors des conseils concernant leur nutrition ou les aides juridiques et financières auxquelles ils ont droit. Il facilite ainsi le développement de la vie relationnelle, affective et culturelle de ces personnes, et contribue ainsi à leur intégration sociale.

Etre capable de concevoir et gérer un projet en activités physiques adaptées  
 Etre disponible et accueillant, à l'écoute du public concerné

Etre pédagogue

Savoir animer

Savoir gérer

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :&nb - Animateur des activités physiques pour 3ème et 4ème âges

- Animateur socioculturel de maison de retraite

- Animateur de clubs vacances-loisirs

- Animateur de clubs de remise en forme
- Animateur de centre de thermalisme et de thalassothérapie pour personnes âgées

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

K1206 : Intervention socioculturelle

G1204 : Éducation en activités sportives

### Réglementation d'activités :

Cette activité est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure la licence professionnelle « Santé option vieillissement et activités physiques adaptée ».

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Activités physiques adaptées au public senior : Biologie, vieillissement normal ; psychosociologie des publics seniors ; pratiques physiques et technologie des activités physiques adaptées (APA)
- Contributions des APA à prévenir la perte d'autonomie de la personne âgée valide : Prévention de la chute ; psychologie de la personne âgée valide ; pratiques physiques et technologie des APS : bio-pathologie du vieillissement
- APA et maintien du pouvoir d'agir chez la personne âgée dépendante : Psychopathologie de la personne âgée dépendante ; pratiques physiques et technologie des APS
- Economie, Droit, Comptabilité, Réglementation et vieillissement : Aspects juridiques généraux ; aspects comptables et marketing généraux ; le marché des 3ème et 4ème âges

#### Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Professionnels et universitaires
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Professionnels et universitaires
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Professionnels et universitaires

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Accessible en Polynésie Française		X
-----------------------------------	--	---

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-paris5.fr/>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**